



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2026-03

En exercice 23

Présents 16

Pouvoirs 4

Date de la Convocation

12/01/2026

Date de l'affichage

12/01/2026

Séance du 20 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six,

et le vingt janvier,

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Objet de la délibération

Demande extension Espace Naturel

Sensible et devis FNE Jura

Présents : Brigitte MONNET, Marc BONGINI, Catherine FOURNIER, Isabelle PACOU, Pierre ECOCHARD, Christopher HAUBRUGE, Anthony LAINE, Claudine MARCHAND, Jean-Louis ROCHET, Françoise RODOT, Irène ROUCHE.

Absents : Sophie DEMAREST (pouvoir à I. ROUCHE), Thomas GAND (pouvoir à A. LAINE), François-Damien GROS (pouvoir à C. HAUBRUGE), Nelly GUICHARD, Valérie PAROLA, Michel SORNAY, Béatrice VAUCHER (pouvoir à F. RODOT).

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

Madame l'adjointe,

Rappelle au Conseil Municipal, que le site des pelouses sèches du Sud Revermont sur la commune de Val Sonnette est labellisé en ENS (Espace Naturel Sensible) depuis février 2021, et qu'une convention tripartite entre la commune, FNE Jura (Jura Nature Environnement) et le Département définit le rôle de chacune des parties.

Elle informe le Conseil Municipal de la proposition d'accompagnement et de mise en œuvre de la gestion du site ENS des pelouses sèches du Sud Revermont sur la commune de Val Sonnette par FNE Jura. A ce titre, et pour l'année 2026, l'accompagnement de la commune par FNE Jura pour la gestion, pour un montant de 3 025 €, comprendra :

- Le suivi du pâturage et des travaux sur le site ;
- La mise en place d'actions de communication et de sensibilisation à destination du grand public et du public scolaire ;
- La poursuite du travail de mise en place d'un sentier d'interprétation et d'une plaquette de présentation.

Elle informe le Conseil Municipal que dans le cadre de sa politique des ENS, le Département soutient les maîtres d'ouvrage pour la mise en œuvre de cette gestion des milieux naturels de ces ENS labellisés et peut subventionner ces actions jusqu'à 70 %, soit 2 118 € pour l'année 2026.

De plus, à la faveur de la fusion de la commune avec celle de Sainte Agnès, et d'avancées dans le projet de pastoralisme, la commune de Val Sonnette sollicite une labellisation complémentaire des 6 parcelles suivantes :

- ZD 134, pour une superficie de 3.1761 Ha,
 - ZD 127 (de manière partielle) pour une superficie de 5.6753 Ha,
 - ZD 132 (de manière partielle) pour une superficie de 2.4438 Ha,
 - ZI 46 pour une superficie de 0.6116 Ha,
 - OA 278 pour une superficie de 3.3101 Ha,
 - OB 1108 pour une superficie de 5.4111 Ha,
- soit un total de 20.628 Ha.

Le Conseil Municipal, après en avoir en avoir délibéré, à 18 voix pour, 1 contre et 1 abstention,

- **Approuve** le programme d'actions pour l'année 2026 concernant le site ENS des pelouses sèches du Sud Revermont sur la commune de Val Sonnette,
- **Sollicite** une subvention du Département à hauteur de 70 %, soit 2 118 €, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique départementale des ENS
- **Sollicite** la labellisation complémentaire de 6 parcelles communales, pour une superficie totale de 20.628 Ha,
- **Autorise** Madame la Maire, à signer tout document afférent à la présente décision.

Fait et délibéré
A VAL-SONNETTE, le 20/01/2026
POUR EXTRAIT CONFORME,
La Maire, MONNET Brigitte



PLAN DE FINANCEMENT 2026**GESTION DE L'ENS**

Dépenses		Recettes	
- FNE JURA	3025 €	- CD 39 (70%)	2118 €
		- Autofinancement	907 €
TOTAL	3025 €	TOTAL	3025 €

La Maire de VAL-SONNETTE

Brigitte MONNET

